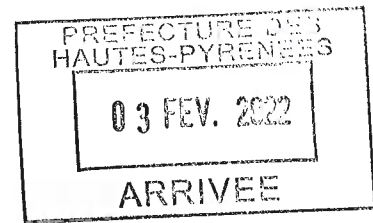




Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 31 janvier à 18h

2022/009

- Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Jean TRILLE, Alexandre ARRIZABALAGA, Sébastien ABADIE, Sandrine TREBUCQ, Dominique GAYE, Serge ALMENDRO, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES
En visio : Michel DUHAMEL, Jean-Christophe MADELAINE, Jean-Baptiste MARTINEZ (arrivée au point n°7)
- Absents :** Noémie DEUTSCH (procuration à Michel DUHAMEL), Bernard JOUCLA (procuration à Jean TRILLE), Régine TOSON (procuration à Gisèle VINCENT), Ingrid BOUTARFA (procuration à Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (procuration à Hélène FRANCES), Stéphanie MARQUEZ (procuration à Dominique GAYE), Bernard LHOSSEIN (procuration à Denis FEGNE), Bruno CAZERES (procuration à Jean-Christophe MADELAINE), Laetitia CAZABAN

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de la convocation : 26 janvier 2022

DEMANDE D'AIDE PUBLIQUE POUR UNE OPERATION D'INVESTISSEMENT FORESTIER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que la commune a mandaté l'ONF pour gérer un projet de desserte forestière en forêts communales d'Ibos et de Pintac.

- Arrêté d'aménagement de la FC d'Ibos du 6 juillet 2017
- Arrêté d'aménagement de la FC de Pintac du 14 février 2008

Le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à la somme de 171 316 € HT, à répartir entre les communes concernées.

- Montant des travaux / IBOS : 161 720 €
- Montant des travaux / PINTAC : 9 596 €

Afin qu'une subvention puisse être demandée et accordée sur la mesure 4.3.3 du PDR de Midi-Pyrénées 2022 dans le cadre d'une structure de regroupement des investissements, il convient de désigner Denis FEGNE, Maire d'Ibos, mandataire pour la commune de Pintac pour :

- Constituer et déposer le dossier de demande d'aide,
- Signer les engagements relatifs au projet,
- Percevoir la subvention.

La commune d'Ibos accepte le mandat. Pour la réalisation des travaux, elle accepte la délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :


- Approuve le projet qui lui a été présenté et notamment son plan de financement.
- Sollicite l'octroi de l'aide publique Etat + Europe d'un montant de :
 - 128 012,80 € HT – subvention demandée
 - 171 316 € HT – montant estimé du projet
 - 43 303,20 € - montant autofinancement estimé
- S'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération (montant estimé : 43 303,20 € HT).
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document, convention et acte relatif à ce projet.

L'assemblée délibérante

Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission
en Préfecture le.....- 3 FEV. 2022
de la publication le.....- 3 FEV. 2022
IBOS, le.....- 3 FEV. 2022

Le Maire,


Denis FEGNE

Le Maire,


Denis FEGNE

